

ASSURANCE VOYAGES HAPPY'ASSUR



L'assurance en plus facile.

Optez pour l'assurance voyage qui simplifie vos déplacements



Sans questionnaire médical

à la souscription du contrat d'assurance



Une appli et un espace assuré pour vous simplifier la vie

Toutes les infos sur votre contrat à portée
de main via l'appli "APRIL Voyage" ou votre
espace assuré.



Pas d'avance d'argent

En cas d'hospitalisation, on règle
directement la facture !

Avec plus de **1,5 millions de voyageurs** assurés par an, APRIL est spécialisé dans la création, la distribution et la gestion de contrats d'assurance et d'assistance auprès des professionnels du tourisme, des courtiers et des particuliers. APRIL prend en charge les événements survenus pendant tout le déroulement de votre voyage, de sa préparation à votre retour.

Des plateaux d'assistances pour vous accompagner pendant votre séjour en cas d'urgence 7j/7 et 24h/24.

Des garanties adaptées à votre type de voyage (location, croisière, groupe...) et à vos besoins.

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.apriltourage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Tailbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.

ASSURANCE VOYAGES HAPPY'ASSUR



L'assurance en plus facile.

1

LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Avion manqué

- Garantie Retour impossible incluse
- La Garantie des prix en option

- Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne

- **GESTION SERENITE : UN MOTIF, PAS DE JUSTIFIE'** : souscrivez une Multirisque Sérénité pour le compte de votre client et offrez-lui la possibilité de bénéficier d'une gestion simplifiée et accélérée ! Seules la facture d'inscription (B.I.) et la facture de frais d'annulation seront nécessaires à l'étude du dossier Annulation.



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque Sérénité	Multirisque Confort	Annulation Essentielle
Jusqu'à 350 €	40 €	23 €	15 €
De 351 € à 700 €	58 €	33 €	23 €
De 701 € à 1 200 €	83 €	47 €	32 €
De 1 201 € à 2 000 €	110 €	63 €	42 €
De 2 001 € à 4 000 €	136 €	78 €	49 €
De 4 001 € à 16 000 €	5,50 %	4,40 %	3,15 %
Extension Garantie des prix**	+18 €	+18 €	-
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20 % de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne		

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 58 € par personne en Multirisque Sérénité).

** La réduction Famille / Groupe d'amis ne s'applique pas à cette extension.



INFOS +

Durée maximum du séjour **92 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum**
Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions

Service Conseil Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 01

contrat@aprilvoyage.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ L'option Garantie des prix doit être souscrite uniquement à la réservation du voyage.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ✓ **La souscription tardive est interdite sur la formule "Multirisque Sérénité".**

ASSURANCE VOYAGES HAPPY'ASSUR



L'assurance en plus facile.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle"
ANNULATION DE VOYAGE				
• Périls dénommés	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire)			■
• Maladie, accident ou décès ↳ Franchise	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Sans franchise	■	■	
• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne • Autres causes justifiées	• Franchise de 50 € / personne			
• Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne)	• Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne	■		
VOL MANQUE				
• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	• Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec	■	■	
RETARD AERIEN				
• Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures	• 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	■	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	• Prorata temporis • Valeur du voyage initial	■	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
• Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement	■	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
• Dommages corporels, matériels et immatériels ↳ Franchise	• 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre	■	■	
RETOUR IMPOSSIBLE				
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) • 1 nuit	■	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • Billet aller retour • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne	■	■	
RETOUR ANTICIPE				
• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination • En cas de sinistre au domicile	• Billet retour + taxi • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■	■	
ASSISTANCE VOYAGE				
• Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments • Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours • Mise en relation en cas de sinistre au domicile pendant le séjour avec un serrurier, plombier, société de gardiennage et prise en charge du coût de l'intervention • Hébergement suite à un sinistre au domicile	• 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi • 3 heures • 80 € • 50 € / nuit (maximum 2 nuits)	■	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
• Prise en charge de la hausse du prix du voyage ↳ Seuils de déclenchement	• 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat • Moyen-courrier : 20 € / personne • Long-courrier : 40 € / personne	○	○	

Connectez-vous sur www.aprilvoyage.com

■ Inclus ○ En option

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.

H01 - 2205 - v06.2018 - ATO - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale de ces éléments est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.